



Délibération  
N° 2022-003

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE/GARDERIE

Date de la convocation : 18/02/2022

# SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-trois février à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle,

**Absents** :  
M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. Bertrand Michel  
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. Leonardi Bernard  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme Mandrichi Marie-Paule

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 6	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

Madame Le Maire explique que dans sa séance du 16 décembre 2006, le conseil avait créé une régie de recette municipale pour la gestion de la cantine garderie. Un règlement intérieur avait été adopté. Ce même règlement, pour s'adapter à de nouveaux tarifs, a été modifié en 2009, 2014 et 2015.

Il est proposé au conseil municipal une mise à jour du règlement intérieur du service de la cantine et de la garderie.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal**

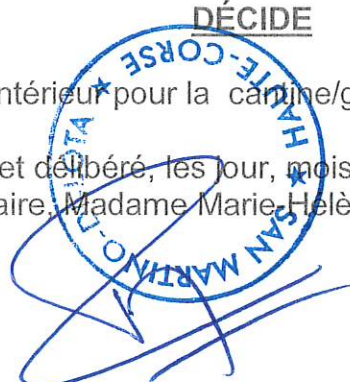
après avoir pris connaissance du nouveau règlement intérieur proposé.

**Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 0**

**DÉCIDE**

D'adopter le nouveau règlement intérieur pour la cantine/garderie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220223-0112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2022